



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

santé

Question écrite n° 98370

## Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'avenir du siège de l'Agence européenne du médicament. Créée en 1995, l'Agence européenne du médicament est un organe décentralisé de l'Union européenne dont le siège est actuellement à Londres. Depuis le référendum du 23 juin 2016 et la décision des Britanniques de quitter l'Union européenne, le siège de cette agence est légitimement remis en cause. Le processus de Brexit pourrait certes durer plusieurs mois, voire plusieurs années, toutefois il faut s'y préparer et anticiper le déménagement de l'agence. Plusieurs villes européennes se sont déjà positionnées pour accueillir son futur siège, dont Strasbourg et Lens en France. L'Agence européenne du médicament emploie actuellement plus de 440 salariés. Son implantation sur le territoire français serait une formidable opportunité. Le 3 octobre 2016, Mme la ministre assistera, à Bruxelles, à une réunion informelle des ministres de l'emploi, de la politique sociale et de la santé. À cette occasion, il lui demande si elle soutiendra, devant ses collègues, l'implantation en France du siège de l'Agence européenne du médicament.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Decool](#)

**Circonscription :** Nord (14<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 98370

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [2 août 2016](#), page 7044

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)